FOSKARE®

AMM n° 2190158

Produit de biocontrôle

FONGICIDE
systémique

TAKE CARE
CHOISISSEZ FOSKARE®

CARACTÉRISTIQUES

- Souplesse d'emploi et efficacité
- Non soumis à résistance à ce jour
- Activité systémique ascendante et descendante
- Compatible avec la plupart des intrants (fongicides, insecticides, engrais foliaires...)

COMPOSITION

- 790 g/L de phosphonate de potassium (équivalent à 510 g/L d'acide phosphoreux)
- Concentré soluble (SL)

CONDITIONNEMENT : 10 litres

CR DISTRIBUTION
Au Service d'une Agriculture Performante

VITALTeR® biocontrol'

FOSKARE®

UTILISATIONS ET CIBLES

Cultures	Cible	Dose max (L/ha)	Nb max d'applis/an	Délai entre applis (j)	Stade d'application	DAR (j)	Délai de rentrée (h)	ZNT aqua (m)
Vigne – raisin de cuve	Mildiou	2,5	3	10	A partir de BBCH 09 hors période de floraison	14	6	5 dont DVP 5 m
Vigne – raisin de table				20	A partir de BBCH 09 hors période de floraison			
Oranger/Pamplemoussier	Chancre du collet	8,75	2	30	BBCH 19	14	6	5 dont DVP 5 m
Myrtillier/ Groseiller/ Cassissier/ Framboisier	Pythiacées	2,5	3	10	BBCH 33 à 69	7	6	5 dont DVP 5 m
Fraisier	Mildiou	2,5	3	10	BBCH 20 à 85	15	6	Sous abri ouvert
					BBCH 12 à 85	15		Sous abri fermé Pleine Terre
						7		Sous abri fermé Hors sol
Pêcher	Pythiacées	2,5	2	30	BBCH 40 à 61	BBCH 61	6	5 dont DVP 5 m
Fines herbes	Mildiou	2,5	3	10	BBCH 20 à 49	15	6	5 dont DVP 5 m
Olivier	Maladies du feuillage	2,5	3	10	BBCH 11 à 81	15	6	5 dont DVP 5 m
Poivron/ Tomate/ Aubergine	Mildiou	2,5	3	10	BBCH 12 à 89	15	6	Sous abri fermé
					BBCH 20 à 89			Sous abri ouvert au moment du traitement ZNT 5m
Ananas	Phytophthora	6	2	20	BBCH 40 à 79	30	6	5 dont DVP 5 m
Fruits à pépins	Tavelure	2,5	3	5	BBCH 40 à 81	35	6	5 dont DVP 5 m
Laitue	Mildiou	2,5	3	10	BBCH 20 à 49	15	6	5 dont DVP 5 m
Pomme de terre	Mildiou	2,5	3	10	BBCH 20 à 49	15	6	5 dont DVP 5 m
Blé	Septoriose	3	2	14	BBCH 25 à 59	56	6	5 dont DVP 5 m

FONCTIONNEMENT

→ Action directe sur le pathogène

→ Stimulation des Défenses Naturelles par POTENTIALISATION

Objectif : Préparer la plante a une réponse efficace en cas d'attaque fongique

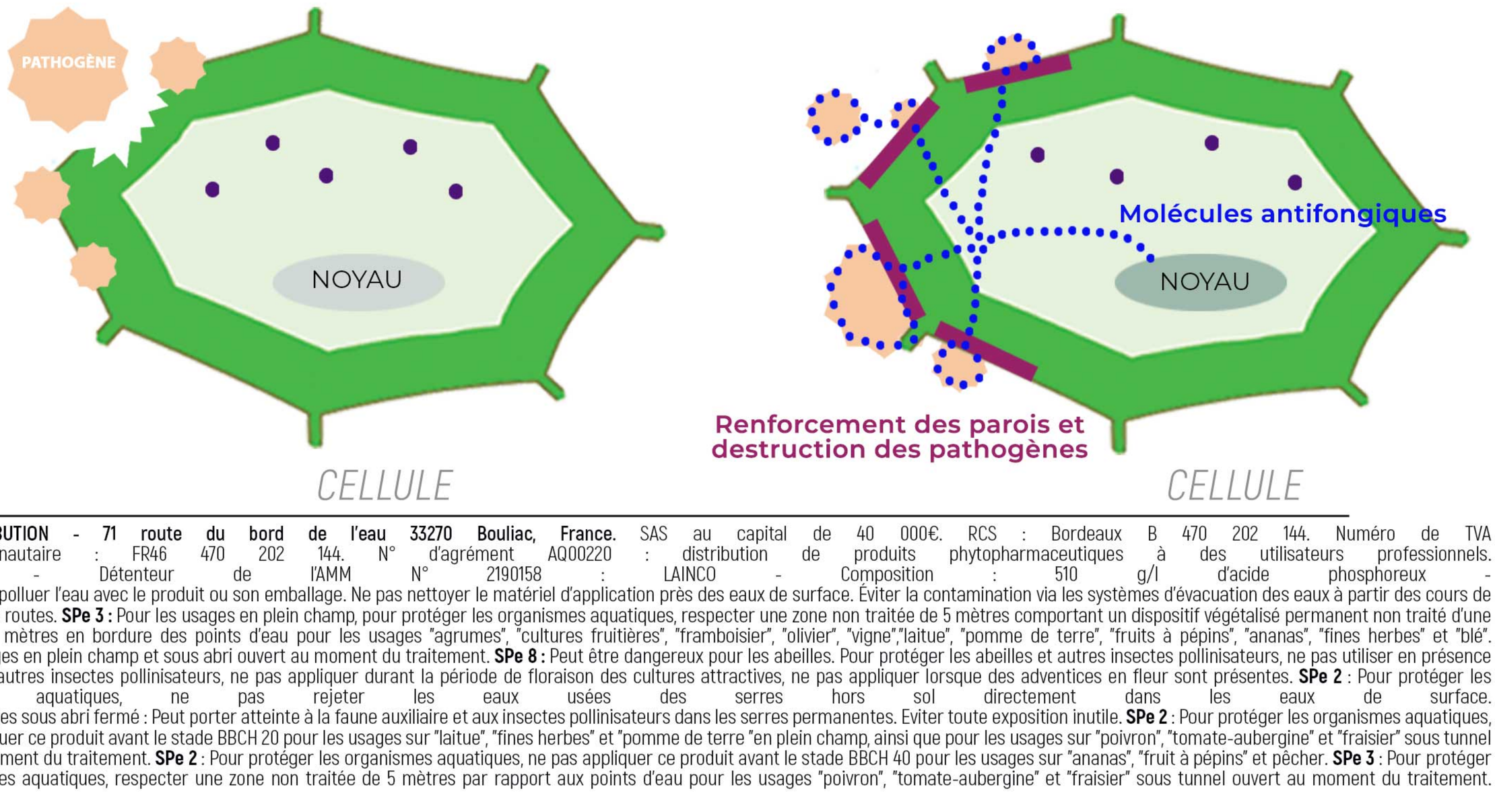

CR DISTRIBUTION - 71 route du bord de l'eau 33270 Bouliac, France. SAS au capital de 40 000€. RCS : Bordeaux B 470 202 144. Numéro de TVA intra-communautaire : FR46 470 202 144. N° d'agrément AQ00220 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. FOSKARE® - Détenteur de l'AMM N° 2190158 : LAINCO - Composition : 510 g/l d'acide phosphoreux -
SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. **SPe 3 :** Pour les usages en plein champ, pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages "agrumes", "cultures fruitières", "framboisier", "olivier", "vigne","laitue", "pomme de terre", "fruits à pépins", "ananas", "fines herbes" et "blé". Pour les usages en plein champ et sous abri ouvert au moment du traitement. **SPe 8 :** Peut être dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison des cultures attractives, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. **SPe 2** : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface. Pour les usages sous abri fermé : Peut porter atteinte à la faune auxiliaire et aux insectes pollinisateurs dans les serres permanentes. Eviter toute exposition inutile. **SPe 2** : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit avant le stade BBCH 20 pour les usages sur "laitue", "fines herbes" et "pomme de terre "en plein champ, ainsi que pour les usages sur "poivron", "tomate-aubergine" et "fraisier" sous tunnel ouvert au moment du traitement. **SPe 2** : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit avant le stade BBCH 40 pour les usages sur "ananas", "fruit à pépins" et pêcher. **SPe 3** : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages "poivron", "tomate-aubergine" et "fraisier" sous tunnel ouvert au moment du traitement.